



INFORMATION À L'INTENTION DES MÉDIAS

L'IATA et la FIATA annoncent un nouveau programme de fret aérien

18 juillet 2016 (Genève et Zurich) – L'Association du transport aérien international (IATA) et la Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés (FIATA) sont heureuses d'annoncer que Tony Tyler, directeur général et chef de la direction de l'IATA et Huxiang Zhao, président de la FIATA, ont signé une entente en vue de la mise en œuvre du Programme de fret aérien IATA-FIATA (IFACP), en remplacement de l'actuel Programme des agences de fret de l'IATA.

Durant les décennies de fonctionnement du Programme des agences de fret de l'IATA, le statut des agents de fret de l'IATA (les transitaires) a évolué, passant du statut d'agent de vente pour les compagnies aériennes à celui d'acheteur-client. Tenant compte de cette évolution, l'IATA et la FIATA ont uni leurs forces en 2012 pour revoir, raffiner et restructurer le Programme d'agence existant. Avec le nouveau programme, la prise de décision concernant les règles gouvernant la relation transporteur-transitaire ne relève plus d'une conférence dirigée par les compagnies aériennes, mais plutôt d'un organe de gouvernance – le Conseil de gouvernance IATA-FIATA (IFGB) – dirigé conjointement par les transitaires et les compagnies aériennes, ce qui reflète les conditions actuelles du marché.

« L'IATA et la FIATA sont parvenues à une entente importante sur un nouveau programme de fret aérien géré conjointement. C'est le résultat de quatre années de travail ardu visant à moderniser la relation entre les transitaires et les compagnies aériennes. L'IFACP fournit aussi un cadre qui garantit que les normes de l'industrie sont pertinentes, pragmatiques et adaptées. Ces normes concernent l'habilitation des transitaires de fret et, de façon plus générale, le transport aérien sûr et efficient des envois de fret aérien », a déclaré Aleks Popovich, vice-président principal de l'IATA, Services financiers et de distribution.

Le déploiement par étape de l'IFACP commencera au début de 2017 et le Canada sera le pays pilote. On s'attend à ce que le déploiement à l'échelle mondiale soit complété d'ici la fin de 2018. La signature publique et l'approbation commune de l'entente auront lieu en octobre, au congrès mondial de la FIATA qui se tiendra à Dublin, en Irlande.

Q & R

1. Quels sont les avantages du nouveau Programme de fret aérien IATA-FIATA (IFACP) ?

La structure de la nouvelle entente reflète davantage les nouveaux modèles d'affaires et la relation acheteur-vendeur qui existent de nos jours entre les transitaires et les compagnies aériennes. Avec la mise en place du Conseil mondial de gouvernance IATA-FIATA (IFGB), l'industrie sera mieux en mesure d'atteindre ses objectifs clés, soit les priorités du fret aérien que sont l'efficacité accrue et les valeurs partagées, la définition plus précise des responsabilités de la chaîne d'approvisionnement, et la conformité accrue aux normes de sécurité et de sûreté par une approche plus coordonnée et concertée de l'industrie.

La structure de gouvernance de l'IFGB réduira le fardeau administratif lié à l'administration des programmes, puisqu'elle prévoit la participation des transitaires comme partenaires égaux dans le processus de décision, ce qui reflète maintenant fidèlement la relation principal-principal qui existe aujourd'hui entre les transitaires et les compagnies aériennes.

2. Quelles sont les incidences sur les agents de fret de l'IATA ?

Il n'y a pas d'impact immédiat sur les actuels agents de fret de l'IATA, puisque les participants actuels au programme des agences et intermédiaires de fret de l'IATA auront une nouvelle entente sur le programme de fret IATA-FIATA lorsque commencera le processus de mise en œuvre dans leurs pays. Après signature et réception de l'entente, le transitaire autorisé se joindra au nouveau programme. Aucune nouvelle évaluation ne sera requise. Les nouveaux arrivants auront accès à l'IFACP selon les règles du programme, qui sont conçues pour mieux refléter le fonctionnement des entreprises de fret aérien dans le marché actuel. On s'attend à ce que ce processus soit achevé d'ici la fin de 2018.

Veuillez consulter le site [IATA-FIATA Air Cargo Program](#) pour plus de détails.

On trouvera plus d'information sur cette question sur les sites de la FIATA (www.fiata.com) et de l'IATA (www.iata.org).

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Relations médias :

IATA :

Katherine Kaczynska, directrice des Communications corporatives

Courriel : kaczynskak@iata.org

Tél. : +41 76 577 48 21

www.iata.org

FIATA :

Marco Sorgetti, directeur général

Tél. : + 41432116500

Courriel : sorgetti@fiata.com

www.fiata.com



Au sujet de l'IATA :

- L'IATA (Association du transport aérien international) représente quelque 265 compagnies aériennes qui assurent 83 % du trafic aérien mondial.
- Vous pouvez visiter notre page Twitter – <http://twitter.com/iata2press> – spécialement conçue pour les médias.



Au sujet de la FIATA

La FIATA, la Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés, a été fondée à Vienne, en Autriche, le 31 mai 1926. C'est une organisation non gouvernementale qui représente une industrie regroupant aujourd'hui environ 40 000 transitaires et entreprises de logistique, qui emploient environ 10 millions de personnes dans 160 pays. La FIATA a un statut consultatif auprès du Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations Unies (entre autres, la CEE, la CESAP, la CESA, etc.), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), ainsi qu'auprès de plusieurs autres organes des Nations Unies, par exemple la Banque mondiale. La FIATA est reconnue comme étant représentative de l'industrie des transitaires par plusieurs autres organisations gouvernementales, autorités étatiques et organisations internationales privées du domaine des transports et de la logistique, comme la Commission européenne (par l'intermédiaire de la CLECAT), la Chambre de commerce internationale (CCI), l'Association du transport aérien international (IATA), l'Union internationale des chemins de fer (UIC), l'Union internationale des transports routiers (IRU), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), etc.

www.fiata.com